

1815 début de l'histoire « contemporaine » ?

Paul Chopelin, Annie Crépin, Antonino De Francesco, Rémy Hême de
Lacotte, Peter McPhee, Igor Moullier et Daniel Schönpflug



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/13375>

DOI : 10.4000/ahrf.13375

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2014

Pagination : 119-149

ISBN : 978-2-200-92928-2

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Paul Chopelin, Annie Crépin, Antonino De Francesco, Rémy Hême de Lacotte, Peter McPhee, Igor Moullier et Daniel Schönpflug, « 1815 début de l'histoire « contemporaine » ? », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 378 | octobre-décembre 2014, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/13375> ; DOI : 10.4000/ahrf.13375

REGARDS CROISÉS

1815 DÉBUT DE L'HISTOIRE « CONTEMPORAINE » ?

Paul CHOPELIN

Annie CRÉPIN

Antonino DE FRANCESCO

Rémy HÊME DE LACOTTE

Peter MCPHEE

Igor MOULLIER

Daniel SCHÖNPFLUG



Longtemps circonscrites à l'étude étroite de la décennie révolutionnaire, de ses prodromes immédiats et de son historiographie, les *Annales historiques de la Révolution française* ont progressivement abordé le temps long des XVIII^e-XIX^e siècles, dès les années 1950 en histoire économique et sociale, puis, plus récemment, selon une approche géographique plus globale, dont témoignent, entre autres, les numéros thématiques consacrés à « L'Amérique du Nord » (2011), « L'Amérique latine » (2011) et « Les Indes orientales » (2014). La période allant des années 1750 aux années 1850 constitue désormais le cadre chronologique habituel de la revue, tous champs confondus.

De moins en moins étudiée en tant que telle, la tranche 1789-1815, fameuse « zone grise » académique, marquant encore traditionnellement, dans l'Université française, la séparation entre l'histoire moderne et l'histoire contemporaine, sert-elle encore à quelque chose ? En effet, le primat donné actuellement à l'histoire globale et à l'histoire connectée par les avancées de l'historiographie remet en cause cette périodisation canonique. Le présent échange témoigne de notre volonté de réfléchir sur l'identité d'une période qui n'est ni le XVIII^e ni le XIX^e, qui correspond au temps du *Sattelzeit* de Reinhart Koselleck et qu'il faudrait pouvoir qualifier pour surmonter la césure, parfois stérilisante, qui existe en France entre « modernistes » et « contemporanéistes ». Peut-on encore appeler 1815 un « tournant » ? Quelle signification donner aujourd'hui à la défaite militaire napoléonienne dans une temporalité élargie ?

L'effet bicentenaire jouant, le « moment 1815 » est au programme de plusieurs journées et colloques organisés en France et en Europe, principalement autour du congrès de Vienne (*The Congress of Vienna 1814-1815 and its global dimension*, Vienne, 18-22 septembre 2014, *Perceptions du Congrès de Vienne*, Amiens, 27-28 novembre 2014), mais également autour des ruptures et continuités entre l'Europe napoléonienne et l'Europe de la Sainte-Alliance (*Les Restaurations dans l'Europe post-napoléonienne*, Clermont-Paris, 2013-2014), tandis que l'expérience vécue du changement politique de 1814-1815 est au cœur d'un numéro thématique de la *Revue d'Histoire du XIX^e siècle* (2014/2).

Nous avons voulu, de notre côté, donner la parole à cinq historiens du temps long de « l'ère des révolutions », venus de champs thématiques et géographiques divers, pour débattre de la pertinence actuelle de la césure chronologique de 1815. Il s'agit, en filigrane, de réfléchir à la façon dont les contemporains et, par la suite, les historiens ont pu définir une date « charnière », permettant de clore ou d'ouvrir un cycle, souvent qualifié de « siècle ». Une telle charnière est nécessairement appelée à être relativisée ou même occultée pour comprendre des phénomènes relevant d'une autre temporalité. Nous avons aussi voulu savoir dans quelle mesure elle peut être encore envisagée ou non comme la date d'apparition d'un nouvel ordre international, alors que l'attention des historiens est de plus en plus attirée par les recompositions opérées cinquante ans plus tôt, à l'issue de la Guerre de Sept Ans.

Quelles historiographies ont remis en question la césure de 1815 ? Pour quelles raisons ?

Igor Moullier

Peu de coupures historiographiques ont en France un poids aussi fort que celle de 1815. En comparaison, les échanges entre antiquisants et médiévistes autour de l'Antiquité tardive, ou entre médiévistes et modernistes autour de la Renaissance, sont beaucoup plus fréquents que pour le passage du XVIII^e au XIX^e siècle. Les nouvelles collections d'histoire de France, parues chez Belin comme au Seuil, malgré leur volonté affichée de traduire les évolutions historiographiques, font preuve de ce point de vue du classicisme le plus total dans le choix de la périodisation, empêchant par là tout renouveau de la narration et, en grande partie, de la problématisation des événements historiques. L'idée d'un *Sattelzeit*,

promue par Reinhart Koselleck ne semble pas avoir trouvé sa traduction en français.

Les historiographies étrangères n'accordent pas le même poids à 1815 en raison de leurs chronologies politiques : pour les Anglais, la modernité politique commence au XVII^e siècle, tandis que les Américains considéreront plus naturellement l'idée d'un âge atlantique des révolutions qui irait des années 1770 aux années 1830. L'histoire des idées, notamment anglophone, suit également cette pente : un Skinner ou un Pocock, dans leurs analyses de la constitution du vocabulaire politique moderne (liberté, constitution, etc.), montrent les racines longues de notre modernité politique.

Peter McPhee

La contestation de la césure de 1815 provient de deux perspectives générales. *Primo*, l'histoire sociale en général a interrogé une telle « périodisation », maintenant qu'elle privilégie le monde des élites politiques et atteste que les rythmes de la vie quotidienne, les changements économiques et sociaux s'effectuent bien plus lentement et transcendent de telles divisions chronologiques. Dans les conceptions de Fernand Braudel et de l'école « classique » des *Annales*, le vrai changement dans la vie quotidienne se manifestait dans la moyenne et longue durée et non pas dans les bouleversements à court terme. Dans l'étude de Philippe Ariès de l'histoire de l'enfance, par exemple, la Révolution française est comprise dans un contexte très général concernant le triomphe de l'individualisme libéral et de l'industrialisation¹.

Les « calendriers publics et privés » – la progression linéaire de la vie politique et les rythmes du monde privé et familial – suivent-ils jamais les mêmes impulsions² ? La périodisation conventionnelle a été accusée plus particulièrement par les historiens sociaux féministes d'être fondamentalement mâle aussi bien qu'élitiste : c'est-à-dire que l'histoire de la moitié de la population ne peut pas être appréhendée selon une chronologie linéaire qui estime que l'histoire politique des hommes est aussi l'histoire sociale des femmes. S'il n'était pas permis aux femmes d'accéder au pouvoir politique institutionnel, une histoire sociale orientée autour des « césures » politiques imposerait nécessairement un

(1) Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.

(2) Richard COBB, *Reactions to the French Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 1972, traite de ces calendriers différents.



type d'interprétation qui déformerait, voire qui nierait des processus plus importants pour l'histoire des femmes³.

Un deuxième grand défi qui s'oppose à l'idée de 1815 comme « rupture » vient de la part des historiens « révisionnistes » qui ont souligné les continuités de l'économie et de la société, voire de la vie politique française, pour contester les approches matérialistes qui interprètent l'époque de la Révolution et l'Empire comme décisive pour le développement des fondements de la société capitaliste et bourgeoise. Comme l'avait proposé François Furet, « la vulgate marxiste situe la rupture révolutionnaire au niveau économique et social, alors que rien ne ressemble plus à la société française sous Louis XVI que la société française sous Louis-Philippe »⁴. Selon ce point de vue – trop étroit à mon avis – quelle que soit l'importance de ces changements de gouvernement, d'idées politiques et de souvenirs, beaucoup de caractéristiques essentielles de la vie quotidienne sont restées plus ou moins les mêmes. La France était toujours une société où la plus grande part du pouvoir économique et politique demeurait entre les mains de la noblesse.

Certes, la plupart des gens travaillaient en 1815 de la même façon qu'en 1789, sauf dans les lieux où l'économie rurale avait brusquement changé, avec le développement d'une viticulture plus orientée vers le marché, par exemple, ou ceux où un type de travail urbain s'était écroulé. La nature de leur travail – manuel, complexe mais répétitif – n'avait pas changé. Le travail urbain était toujours concentré dans de petites entreprises où les patrons travaillaient côte à côte avec trois ou quatre ouvriers et apprentis en général, même si le contexte législatif du monde du travail avait beaucoup évolué depuis 1789. Les techniques de production du vin, du blé et des tissus n'avaient pas changé : seule l'ampleur des activités productives avait évolué dans certaines régions. Tout comme en 1715, les campagnes en 1815 fourmillaient de travail physique.

Rémy Hême de Lacotte

Dans le cas de l'histoire religieuse, parler de remise en cause ne fait pas vraiment sens, dans la mesure où le choix des années 1814-1815 comme césure ne s'est pas particulièrement imposé, si l'on met de côté les synthèses ayant élu d'emblée un cadre chronologique circonscrit à

(3) Bonnie S. ANDERSON et Judith P. ZINSSER, *A History of Their Own : Women in Europe from Prehistory to the Present*, 2 t., New York, Harper & Row, 1988, exemplifie une structure alternative pour l'histoire des femmes.

(4) François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, I. 2. II.

l'Empire ou à la Révolution dans son acception la plus large – que l'on songe à celle d'André Latreille qui couvre la période 1775-1815 (elle débute avec l'élection de Pie VI) ou à celle plus récente de Jacques-Olivier Boudon sur l'épisode napoléonien, toutes deux devenues des classiques au demeurant⁵. Lorsqu'elles retiennent la Révolution française comme scansion chronologique majeure, les études originales ont en fait très majoritairement privilégié deux autres ruptures, jugées plus significatives : 1789, avec la proclamation de la liberté de conscience et la destruction de la chrétienté d'Ancien Régime, consommée par la constitution civile du clergé, et 1801, année de conclusion du concordat entre Napoléon Bonaparte et Pie VII. Cette dernière année, notamment, a constitué et constitue encore le point de départ obligé de nombreux travaux, soit que l'on s'intéresse, à court et à moyen terme, à l'entreprise de « réorganisation concordataire » qui suit la Révolution, soit que l'on embrasse, à plus long terme, le « siècle concordataire » dans son entier (1801-1905), avec le régime des cultes qui lui est attaché. Indice significatif, c'est autour de ces deux dates, particulièrement de la seconde, que s'est fixée en histoire religieuse la ligne de démarcation usuelle dans l'Université française entre modernistes et contemporanéistes, et non, comme il est courant dans la plupart des autres champs de la recherche historique, autour de 1815. Le programme de l'agrégation d'histoire en 2002 et 2003, « Religion et culture dans les sociétés et dans les États européens de 1800 à 1914 », a ainsi marqué, en quelque sorte, le terrain du côté des contemporanéistes.

Reste que cette partition ne saurait non plus être pleinement convaincante, dans la mesure où elle repose sur une conception limitée et francocentrée de l'épisode révolutionnaire, qui n'est plus vraiment tenable dès lors que l'on envisage une approche transnationale et transversale de la question. D'où la proposition, commune à d'autres domaines de recherche (mais établie selon une logique propre), d'élargir cette chronologie, en englobant à la fois la seconde moitié du XVIII^e siècle et les premières décennies du XIX^e, jusque vers la décennie 1830. Proposition esquissée par Jean Godel et Bernard Plongeron dans un article tout à la fois bilan et programmatique publié en 1972 dans les *Annales historiques de la Révolution française* sous le titre « Un quart de siècle d'histoire religieuse (1945-1970). À propos de la génération des secondes Lumières (1770-1820) », cette périodisation a

(5) André LATREILLE, *L'Église catholique et la Révolution française*, Paris, Hachette, 1946-1950 ; Jacques-Olivier BOUDON, *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle 1800-1815*, Paris, Fayard, 2002.



été notamment approfondie et consacrée par de grandes synthèses d'ampleur internationale et interconfessionnelle : ainsi du dixième tome de la monumentale *Histoire du christianisme* de Jean-Marie Mayeur, André Vauchez, Marc Venard et Charles et Lucie Piétri, publié en 1997 sous la direction du même Bernard Plongeron et significativement intitulé *Les défis de la modernité (1750-1840)*, ou de la vaste fresque de Nigel Aston, *Christianity and revolutionary Europe, 1750-1830*, parue en 2002. Dans ce schéma, 1815 n'apparaît plus comme un terminus, mais comme une inflexion.

Daniel Schönflug

Sur cette question, les réflexions de Reinhart Koselleck, qui ont eu un écho au-delà de l'Allemagne, sont fondamentales. L'historien et théoricien de l'école historiographique de Bielefeld contribue à la réflexion sur le problème de la césure historique de manière essentielle. Dans le cadre de sa théorie du temps historique, il montre que les césures sont des constructions discursives, faites soit par les contemporains, soit par la postérité. Cet argument et, en partie, la terminologie – *Epochenschwelle und Epochenbewusstsein* (1987) – sont adoptés du philosophe allemand Hans Blumenberg. Koselleck nous invite à penser la césure, à comprendre pourquoi et comment les contemporains et la postérité l'ont construite. Les termes « révolution » et « restauration » font référence à une certaine notion de la césure, voire à une vision de la modernité, qui, vue aujourd'hui, est tout sauf évidente. À cet égard, l'historien berlinois Paul Nolte a rappelé la nécessité de comprendre « die andere Moderne » (« l'autre modernité »), pensée par Hannah Arendt, Jakov Talmon, Zygmunt Baumann et d'autres, comme fondement mental des régimes totalitaires du XX^e siècle. Si cette perspective réévalue la césure de 1789/1815, elle ne met cependant pas en question le fait qu'elle est le commencement d'une modernité, quelque définition que l'on donne de celle-ci.

Pour la déconstruire, il faudrait donc entièrement sortir des cadres de toutes ces théories de la modernité. L'exercice n'est pas facile mais Ute Planert a donné un exemple très convaincant d'une autre approche possible. Dans son livre *Der Mythos vom Befreiungskrieg* (2002), elle retrace l'histoire des expériences des habitants du sud-ouest de l'Allemagne autour de 1800. En mettant l'accent sur l'extrême dureté des guerres révolutionnaires pour la vie quotidienne des populations civiles européennes, elle sort d'un cadre d'analyse qui classe les faits historiques dans les seules catégories du progrès et de la tradition. En étudiant la question selon une perspective globale, il faut aussi rappeler le fait qu'il existe des régions dans le monde

où, non seulement les échos de la grande révolution sont extrêmement faibles, mais où la modernité à l'européenne ne joue aucun rôle.

Antonino de Francesco

Il va de soi que la question concerne seulement l'histoire politique et notamment l'histoire politique de l'Europe continentale car ce n'est dans le continent que la fin du pouvoir de Napoléon comporte la naissance d'un nouvel ordre – la Restauration – qui ne se proclame point d'équilibre entre l'ère révolutionnaire et un retour, réputé impossible, à l'Ancien Régime. À ce propos, il me paraît évident que l'histoire politique et les disciplines connexes (d'une part l'histoire de la pensée politique, d'autre part l'histoire des relations internationales et d'autre part encore celle qu'on appelait autrefois l'histoire diplomatique) sont arrivées depuis longtemps à la remise en question du sens de 1815 comme césure décisive.

Mais il faut tout d'abord souligner que la prise de distance concerne presque exclusivement l'historiographie française et les historiographies des pays qui ont connu un processus de nationalisation – direct ou indirect – suivant l'invasion des armées françaises. Il s'ensuit que le désenchantement des historiens face à la valeur périodisante de l'année 1815 est directement proportionnel à l'intensité avec laquelle, précédemment, les historiographies nationales avaient accompagné le processus d'enracinement de l'État-nation.

En effet, dès le lendemain de l'écroulement de l'Empire français, la déroute de Napoléon apparaissait comme l'aube d'une nouvelle phase historique car la libération de l'écrasante domination « étrangère » permettait aux cultures politiques de l'Italie comme à celles de l'Allemagne, des Pays Bas ainsi que de la Suisse et, bien qu'indirectement, de l'Espagne aussi, de proposer une voie proprement nationale à la modernité. De ce point de vue, il va de soi que toute contemporanéité est donc née en 1815 et il est important de souligner combien cette perspective a accompagné tout au long du XIX^e siècle, et pour une large partie du XX^e aussi, les modalités de participation de l'histoire à la vie politique. Par conséquent, la prise de conscience de la crise des États nationaux – réputée de plus en plus évidente dans les dernières décennies – a fini par engloutir une tradition historique qui remontait au XIX^e siècle et qui avait concouru d'une manière décisive à la création d'autant de contemporanéités nationales. Les nouvelles perspectives historiques refusent délibérément le contexte national pour insister, par contre, sur une dimension supranationale destinée par ses propos novateurs à remettre en cause toute périodisation qui serait liée à une tradition préexistante. La fortune de l'histoire atlantique (mais on



pourrait élargir aussi cette considération à l'histoire méditerranéenne) est à ce propos exemplaire, car elle nous dit qu'un espace géographique et une sorte d'équivalence des événements qui y sont intervenus ont pris le dessus sur un espace politique dominé par une perspective proprement étatique. Il s'agit d'un choix qui n'est qu'apparemment commun et homogène car les motivations sont différentes et parfois aussi elles sont opposées : d'une part, par exemple, on pourrait considérer que l'attention à une dimension atlantique cache l'affirmation selon laquelle la contemporanéité reste une affaire anglo-américaine, de l'autre – en ce qui concerne la période qui nous intéresse davantage – le choix de refuser toute prééminence à 1776 ou à 1789 (et par conséquent à 1815) impliquerait une sorte d'égalitarisme historique inter-révolutionnaire (toutes les révolutions intervenues d'un bord à l'autre de l'océan ne seraient que les conséquences d'une guerre, militaire et commerciale, commencée à la mi-XVIII^e siècle environ), mais d'un autre côté encore la prise de distance envers la dimension nationale voudrait, plus simplement, libérer la recherche des durcissements que l'aspect militant du métier de l'historien avait longtemps entraînés. À bien voir, il s'agit de trois perspectives fort différentes de remise en question de la valeur périodisante de 1815 qui ont pour point commun la conscience que l'histoire politique conserve encore d'excellentes perspectives, même si elles sont bien différentes de celles forgées par la grande tradition entre XIX^e et XX^e siècle.

Si l'on considère 1815 comme une date qui fait sens, faut-il la penser comme une rupture ou une inflexion ?

Igor Moullier

De nombreuses pistes existent pour penser 1815 comme une inflexion plus que comme une coupure franche. On commencera par le domaine où elle pourrait apparaître comme la plus indéniable : l'histoire politique. L'étude classique de Rudolf von Thadden, *La centralisation contestée*, a bien montré que la Restauration n'écrit pas une page blanche. Elle doit composer avec l'appareil d'État et les structures laissées par Napoléon, et, si le désir de renouer avec l'Ancien Régime et les provinces est porté par les ultras, il s'efface très vite devant la nécessité de disposer d'une administration efficace pour porter le discours de retour à l'ordre du nouveau régime. Ainsi, les créations napoléoniennes les plus critiquées, comme les préfets ou le conseil d'État, sont-elles conservées, mais transformées dans un processus d'adaptation de longue durée. Les préfets se voient

reconnaître, à travers le soin de veiller au bon déroulement des élections, un rôle clé de surveillance de l'opinion, producteur de nouveaux savoirs politiques, comme l'a montré Pierre Karila-Cohen. Le conseil d'État, s'il perd de son prestige et de son influence, se construit progressivement un rôle d'inventeur de la jurisprudence administrative, à travers la section du contentieux, essentiel pour le développement de nouveaux secteurs industriels (établissements chimiques, mines). Du point de vue des pratiques étatiques, 1815 apparaît comme une rupture nette sur un seul point : l'établissement d'un budget annuel de l'État, discuté devant le Parlement, pratique inaugurée par le baron Louis, dont les travaux de Michel Bruguière avaient bien montré l'importance.

Dans le domaine du droit public, les principes mis en place pour la procédure d'expropriation pour utilité publique, à l'occasion de la loi sur le dessèchement des marais en 1806, serviront de guide à la politique menée en matière de mines ou de chemins de fer. À la frontière entre histoire des sciences et histoire de l'industrie, les travaux de Thomas Le Roux et Jean-Baptiste Fressoz ont bien montré comment la prise en compte juridique de l'environnement qui s'opère dans les années 1800, avec notamment la loi sur les établissements insalubres de 1810, permet de lever un certain nombre d'obstacles au développement de l'industrie chimique.

Avec les institutions, ce sont aussi les hommes qui passent d'un régime à l'autre et permettent l'incorporation de l'expérience napoléonienne. Au-delà des girouettes bien étudiées par Pierre Serna, on peut dégager un groupe de « serviteurs de l'État », entrés dans l'administration napoléonienne, qui continuent leur carrière sous la Restauration : Molé, Pasquier, Vaublanc, Audiffret... Tous élaborent dans leurs Mémoires un travail de justification de leur trajectoire politique qui s'appuie sur la notion de service public : s'ils sont entrés dans l'administration, c'est d'une part pour ne pas laisser l'appareil d'État aux mains des anciens jacobins, d'autre part pour ne pas laisser leurs talents inemployés et servir leur pays. Pasquier déclare ainsi qu'il n'a jamais pu autant apprécier l'utilité et les effets de sa tâche que lorsqu'il fut préfet de police. Un Vaublanc met en avant l'appui essentiel d'une telle présence au sein de l'État pour favoriser le retour des Bourbons. Si l'épuration de 1815 touche les ministres et les chefs de division, elle profite aux échelons inférieurs, ainsi qu'à une grande partie des préfets. L'expérience des changements de régime est ainsi lue par les administrateurs eux-mêmes non comme de l'opportunisme mais comme un attachement à la continuité de l'État, thèse qui sera réutilisée en 1830, 1848, etc. et qui imprègne fortement toute la pensée du droit public et de l'histoire des institutions au XIX^e siècle. La fusion des élites, voulue par



Napoléon, si elle profite à la nouvelle noblesse impériale, dont le poids social au cours du XIX^e siècle a été mis en lumière par Claude Isabelle Brelot ou Natalie Petiteau, ancre aussi au service de l'État une noblesse libérale plus ancienne, celle des Broglie ou Rémusat.

La réflexion sur les savoirs de gouvernement montre également l'ampleur des phénomènes d'emprunt et de transmission. Une partie des idées libérales du XIX^e siècle prennent naissance durant la période directoriale, avec madame de Staël, Constant ou Daunou. Plusieurs textes de Constant publiés après 1815 sont écrits sous l'Empire. Les historiens du droit ont également beaucoup réfléchi aux coupures et aux continuités de la période 1789-1815 dans le domaine du droit public. Si la Révolution instaure un nouvel ordre institutionnel, reposant sur la séparation stricte entre administration et justice, le droit administratif continue à emprunter beaucoup d'éléments à la science de la police du XVIII^e, comme l'a montré Benoît Plessix⁶. La question reste débattue puisque d'autres auteurs comme Grégoire Bigot soulignent au contraire l'importance de la rupture de la période révolutionnaire. Les mutations de la catégorie de police sont un autre exemple d'inflexion plus que de rupture. Paolo Napoli avait déjà souligné comment la police, si elle s'efface en tant que doctrine prétendant régir l'ensemble de la vie en société après 1789, s'impose au contraire comme mode d'action et comme formule de gouvernementalité permettant l'adaptation des normes d'État à la gestion de la société.

Rémy Hême de Lacotte

Je rejoins complètement les propos d'Igor Moullier sur la Restauration en tant que phase privilégiée d'assimilation des innovations de l'époque révolutionnaire, qui s'applique de manière également adéquate à la question des cultes, en France (où l'échec du concordat de 1817 démontre par contrecoup la solidité du dispositif mis en place en 1801-1802) mais aussi dans les pays soumis naguère à sa puissance, où les gouvernements répugnent à abandonner les instruments de contrôle apportés par les occupants français, voire participent à leur diffusion. Christopher Clark n'hésite pas, ainsi, à parler d'un « moment napoléonien » dans la politique religieuse de l'État prussien, pour qualifier l'union des

(6) Benoît PLESSIX, *L'utilisation du droit civil dans l'élaboration du droit administratif*, Paris, Panthéon-Assas, 2003.

confessions protestantes du royaume imposée par Frédéric-Guillaume III à la fin des années 1810⁷.

Pour autant la valorisation de ces continuités ne doit pas conduire à sous-estimer, de mon point de vue, la singularité de la période, son « climat » propre, qui, bien au-delà d'un simple retour à l'ordre, est aussi porteur d'un dessein de régénération en profondeur de la société, aux accents religieux évidents. Cette attente prend en partie appui sur le regain de ferveur stimulé au sein de nombreuses communautés croyantes par l'épisode révolutionnaire (comme le Réveil protestant, qui y trouve une impulsion nouvelle), sans oublier la coloration souvent religieuse des mouvements de résistance à la France révolutionnaire (*Santa Fede*, mouvement national allemand...), le tout sur fond d'explosion miraculaire et prophétique (« l'Europe du surnaturel », pour reprendre une expression de Bernard Plongeron). Dans ce contexte, une notion comme celle de « recharge sacrale », forgée par Alphonse Dupront, prend tout son sens : sans doute le processus de reconstitution du dispositif sacré des Églises n'a-t-il pas attendu les bouleversements politiques de 1814-1815 pour se mettre en place, mais c'est dans les années qui suivent qu'il reçoit sa traduction institutionnelle la plus poussée. Dans les faits, il est vrai, la mise en œuvre est demeurée généralement modeste, l'entreprise *zélante* de restauration de la Rome chrétienne (objet de la thèse d'État de Philippe Boutry⁸) constituant sous ce rapport une exception, d'ailleurs partiellement déçue. C'est que le dynamisme (réel) de ces tentatives se heurte simultanément à l'inertie, sinon à l'hostilité de larges pans de la société. Connues depuis longtemps, ces oppositions ont été récemment reconsidérées. Les travaux de Sheryl Kroen sur la contestation populaire des missions en France⁹, ceux d'Emmanuel Fureix sur les pratiques de deuil politique à l'âge romantique¹⁰ ont montré que la volonté de conjuration de la Révolution qui présidait à ces initiatives avait paradoxalement tendu à en entretenir et à en fixer la mémoire. À ces différents titres, il me semble que la Restauration pourrait être comprise comme une étape essentielle dans le rapport des sociétés à la Révolution –

(7) Christopher CLARK, « The Napoleonic Moment in Prussian Church Policy », dans *Napoleon's Legacy. Problems of Government in Restoration Europe*, David LAVEN, Lucy RIALI (eds), Oxford/New York, Berg, 2000, p. 217-235.

(8) Philippe BOUTRY, *La restauration de Rome. Sacralité de la Ville, tradition des croyances et recomposition de la Curie à l'âge de Léon XII et de Grégoire XVI (1814-1846)*, thèse pour le doctorat d'État sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Paris IV, 1993.

(9) Sheryl KROEN, *Politics and Theater. The Crisis of Legitimacy in Restoration France 1815-1830*, Berkeley, University of California Press, 2000.

(10) Emmanuel FUREIX, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.



un âge postrévolutionnaire par excellence – étant étendu que ce « moment » ne commence pas nécessairement partout en 1815, ni ne revêt la même durée, ni surtout n'a été vécu avec la même intensité.

Peter McPhee

Oui, 1815 doit toujours être considéré comme une rupture mais – à part la chute dramatique de l'Empire napoléonien – il faut l'insérer dans le contexte de la rupture prolongée de 1789-1815. Même si la nature du travail rural et urbain n'a guère changé entre 1780 et 1820, d'autres éléments de la vie quotidienne se trouvent néanmoins transformés pour toujours, comme l'étaient les points de repère de l'univers mental qui indiquaient aux gens qui ils étaient et comment pourrait être le monde. Tous les Français avaient vécu une expérience révolutionnaire qui avait laissé des traces ineffaçables. La Révolution et l'Empire signifiaient la refonte radicale des institutions vers un modèle plus centralisé et uniforme mais aussi selon des principes d'égalité civile. Les Français étaient devenus citoyens d'une nation plutôt que les sujets d'une monarchie. Le gouvernement constitutionnel était établi sur la base d'une souveraineté populaire des propriétaires. Le pouvoir économique était passé aux bourgeois et aux paysans dans une mesure significative. Dans la France nouvelle les valeurs basées sur les capacités et les « avoirs » domineraient dorénavant. Vue selon cette perspective, la période entre 1789 et 1815 pourrait figurer comme le triomphe social des grands notables, de la bourgeoisie et des paysans les plus aisés, qui établirent le terrain du capitalisme.

Les périodes de 1789 à 1815 et plus particulièrement celle de 1814 à 1815 constituent des années pendant lesquelles un nombre immense de gens fut directement impliqué dans les processus politiques et touché par ceux-ci, quand l'histoire sociale et l'histoire politique sont devenues inséparables et doivent être intégrées en une « histoire sociale de la politique ». Ne pas faire ceci nous obligerait de nier, d'une façon condescendante, que la résolution politique des questions de pouvoir peut se trouver au cœur même de la vie quotidienne. Le fondement et la nature de l'exercice du pouvoir – la politique dans son sens le plus étendu – varient selon les temps et les lieux, aussi bien que le rang, le sexe et l'origine ethnique de ses promoteurs. Cependant, même les relations intimes de la vie privée et la distinction entre « le privé » et « le public » sont aussi une question de définition sociale et de pouvoir.

Antonino de Francesco

Il va de soi que mes remarques précédentes impliquent combien 1815 est une date qui fait encore sens mais à condition de la placer dans un contexte de recherche où l'héritage révolutionnaire n'est pas sacrifié aux seules prétentions, fort conservatrices, de la Restauration. Si l'on porte attention aux deux pôles de la question, l'année 1815 représente d'une part une rupture – la paix, après un quart de siècle de guerres en Europe, fut un passage traumatique qui imposait de revenir sur des convictions bien enracinées pour remettre en question l'ordre international et l'identité même de l'Europe – mais d'autre part implique aussi une inflexion car la Restauration maintient plus d'une ambiguïté par rapport aux années révolutionnaires et napoléoniennes, soit du point de vue de la participation du personnel politique, soit par le maintien d'une architecture institutionnelle, soit par les prudentes ouvertures de son système politique. Bref, l'année 1815 représente la fin d'une aventure – et donc d'après les paroles de Guglielmo Ferrero la date de naissance d'un processus de reconstruction collective – mais d'un autre côté elle garde d'excellentes raisons de continuité avec l'ère précédente.

En effet, il s'agit d'une contradiction apparente dès le début : les *Considérations* de Madame de Staël, rédigées au lendemain de l'écroulement de l'Empire et qui sont d'ailleurs le premier écrit à introduire avec précision la périodisation 1789-1815, nous disent combien, pour tous ceux qui avaient vécu la période révolutionnaire et napoléonienne, l'année du Congrès de Vienne restait en continuité avec la saison précédente. En effet, l'identité constitutionnelle et libérale de la nouvelle France s'était profilée au lendemain de 1789 pour reprendre force, dans un contexte républicain, pendant les années du Directoire et donc – d'après Madame de Staël et bien d'autres – la Restauration ne faisait que récupérer le meilleur de l'héritage de la Révolution. Si le maintien d'un rapport de 1815 avec la tradition révolutionnaire passait donc par le refus du despotisme napoléonien, il s'ensuit que, d'après l'opinion publique libérale, 1815 aurait dû proposer une solution à l'affreux déséquilibre dans lequel les guerres révolutionnaires avaient plongé l'Europe entière mais que la solution ne pouvait en tout cas se restreindre à la dimension d'un simple *heri dicebamus*. Le maintien (ou l'introduction) des constitutions en Europe semblait d'ailleurs en continuité avec les attentes profondes de la société politique et la chose nous est brillamment confirmée par les exemples de l'Espagne et de l'Italie car les révolutions constitutionnelles qui éclatèrent en 1820-1821 confirment, une fois de plus, que 1815 n'avait pas terrassé les ambitions nationales et



de liberté d'une large partie de l'Europe napoléonienne et que la fin de l'Empire ne signifiait pas du tout que le rêve de liberté s'était à son tour évanoui. Dans les événements d'Espagne et d'Italie, l'ambivalence du message de 1815 est donc évidente : d'une part il réclamait la fin du despotisme bonapartiste au nom de la liberté des peuples, d'autre part l'année aurait prétendu effacer toute velléité démocratique de la scène politique par le biais d'une sage et prudente attention des souverains aux besoins de leurs sujets. Une contradiction qui aurait promptement ouvert aux milieux *ultras* la possibilité de mettre de plus en plus en difficulté un conservatisme paternel et propriétaire qui se proposait comme la seule forme de libéralisme admissible dans l'Europe issue de l'expérience révolutionnaire.

Daniel Schönflug

L'historiographie allemande traite souvent l'année 1815 comme une césure mais certainement pas comme une rupture profonde car les continuités de la « Restauration » avec l'Ancien Régime sont aussi fortes que celles qu'elle entretient avec l'époque napoléonienne. Il faut bien comprendre aussi que 1815 en Allemagne est très différente de ce qu'on appelle la « Restauration » en France et pas seulement parce que l'Allemagne se vantait d'avoir fait face à une invasion. Si, en France, le moment de 1815 est marqué par le retour définitif des Bourbons et la mise en place d'une nouvelle constitution, en Allemagne il est plutôt caractérisé par la fin des pressions en faveur de la modernisation dont les impulsions venaient de l'extérieur du pays. En réalité, appliqué à l'Allemagne, le terme « Restauration » ne fait que rarement référence aux seuls événements de 1815. Il évoque bien plus souvent une époque qui commence avec ceux-ci et s'achève dans les années 1840. Récemment, dans son ouvrage *Gewalt und Legitimität* (2011), Voker Sellin l'a même utilisé de manière encore plus abstraite pour désigner un type nouveau de monarchie, obligée de réagir continuellement aux mutations profondes de la société du XIX^e siècle. Cette observation peut être utile pour des perspectives comparatives plus larges, que ce soit avec d'autres pays, européens ou non, qui suivent rarement le cas particulier français. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est la césure révolutionnaire qui influe sur les dénominations des postes des professeurs dans les universités allemandes, qui sont spécialisés soit en « Frühe Neuzeit », soit en « Neueste Geschichte » et dont les compétences

dépassent rarement la ligne de partage tracée par l'épisode révolutionnaire français et ses conséquences.

Quelles nouvelles périodisations sont alors proposées pour rendre compte des continuités de part et d'autre de 1815 ?

Daniel Schönflug

On peut encore une fois citer Reinhart Koselleck, qui – outre la déconstruction du problème de la césure en tant que tel – propose une alternative à l'idée d'une rupture brutale et immédiate. Dans l'introduction à l'encyclopédique *Geschichtliche Grundbegriffe* (1979), il expose les fondements de son concept de *Sattelzeit*. Pour bien comprendre la métaphore, il faut penser à une colline, qui, contrairement à l'arête d'une montagne, séparerait « en douceur » deux vallées. À la place d'une naissance abrupte du monde contemporain autour de 1800, le maître-penseur de l'école de Bielefeld esquisse un processus de transformation lente qu'il fait commencer vers 1750 et qui, pour lui, ne s'accomplit pas avant 1850, voire 1870.

Dans ce processus, le changement démographique est pris en compte au même titre que l'industrialisation et l'avènement de la société bourgeoise. Au centre de l'intérêt de Koselleck se trouvent surtout les changements conceptuels et sémantiques qui accompagnent toujours et préparent parfois les transformations économiques, sociales et politiques – d'où le projet des *Grundbegriffe*, c'est-à-dire des concepts élémentaires historiques. La pensée de Koselleck a eu des échos, que ce soit dans un livre comme *The Persistence of The Old Regime* (1981) de Arno J. Mayer ou dans l'article de Eberhart Schmitt *La Révolution française – rupture ou continuité ? Pour une conceptualisation plus nuancée* (1983). D'autres, comme Jürgen Osterhammel, sont allés plus loin en construisant une autre temporalité et en proposant ainsi une période bien plus longue de la *erwachende Moderne* (« modernité en éveil ») qui aurait duré de 1760 à 1920.

Un projet de recherche de l'université de Halle propose même une *Epochschwelle 1700*, qui pourrait inciter à construire une époque encore plus large et englobante, qui durerait de la fin de la guerre de Trente Ans à la fin de la Première Guerre mondiale. Ses débuts seraient marqués politiquement par un équilibre européen, trouvé en Westphalie en 1648 et



retrouvé en 1815. C'est en effet au cours du XVII^e siècle que s'affirment les deux modèles politiques qui guident la vie politique jusqu'en 1914 : la monarchie absolue d'une part, et la monarchie parlementaire de l'autre. L'histoire culturelle serait marquée par les Lumières dans les domaines de la philosophie, de la littérature, ainsi que dans celui des sciences, mais aussi par les débuts de la sécularisation et par l'introduction du journal et de la poste. L'histoire économique et sociale partirait de la révolution agraire autour de 1700 et de la concurrence franco-anglaise sur la scène coloniale ; ces deux facteurs étant précurseurs de l'industrialisation qui commence en Angleterre vers 1760 et qui atteint le continent autour de 1830. Les lecteurs de cette revue seront sensibles au fait que l'âge des révolutions dans une telle perspective ne serait plus scindé en deux et s'étendrait de la révolution de Cromwell à la Révolution russe.

Peter McPhee

Trop souvent, l'époque de l'Empire est traitée à part, n'appartenant ni à l'époque révolutionnaire ni à l'histoire « contemporaine ». Pour cette raison l'histoire de l'Empire a été dominée en majeure partie par l'histoire militaire et par les études biographiques de Napoléon lui-même. Il existe bien-sûr des exceptions, ainsi l'examen par Margaret Darrow des lois d'héritage de 1775 à 1825, l'analyse de Jean-Pierre Jessenne à propos des notables ruraux d'Artois de 1760 à 1848, celle de Paul Chopelin traitant de l'histoire religieuse de Lyon de 1788 à 1805 ou mon étude de la région de Corbières de 1780 à 1830¹¹. Lorsqu'un historien s'intéresse précisément à un groupe particulier ou à un thème majeur, une périodisation différente est plus appropriée : par exemple, 1789 à 1877 pour l'apprentissage de la démocratie, ou 1760 à 1835 pour l'histoire des biens communaux¹². Néanmoins, à maintes reprises, de n'importe quelle dimension de la société qu'il s'agisse, l'époque de la Révolution et l'Empire paraît être une période de rupture.

(11) Margaret DARROW, *Revolution in the House : Family, Class and Inheritance in Southern France, 1775-1825*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1989 ; Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et révolution : Artois, 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987 ; Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre. Une histoire religieuse de Lyon pendant la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey & Ané, 2010 ; Peter MCPHEE, *Revolution and Environment in Southern France : Peasant, Lords, and Murder in the Corbières, 1780-1830*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

(12) Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les Biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

Rémy Hême de Lacotte

Lorsque Jean Godel et Bernard Plongeron formulent en 1972 leur proposition de resituer l'histoire religieuse de la période révolutionnaire au sein d'une génération des « secondes Lumières » allant des années 1770 aux années 1820, l'originalité de leur découpage tient principalement à l'ouverture qu'ils pratiquent vers l'amont, même sur des champs déjà partiellement défrichés. Jusque-là, l'interprétation dominante (au moins dans le champ historiographique français) de la Révolution française en tant que rupture majeure sinon absolue dans l'histoire du christianisme avait donné lieu à des travaux essentiellement centrés sur l'épisode révolutionnaire en tant que tel, sauf à être étendus, le cas échéant, à ses répercussions à plus ou moins long terme, à l'exemple de la célèbre synthèse de Jean Leflon, *La Crise révolutionnaire (1789-1846)* (1948).

S'appuyant sur le concept de génération, encore peu usité en histoire à cette date, l'article de Jean Godel et Bernard Plongeron attirait l'attention sur tout un milieu de penseurs chrétiens (catholiques aussi bien que protestants), à la fois lecteurs critiques des philosophes des Lumières et promoteurs, à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, de la réforme des Églises. Il permettait, de la sorte, de repenser à nouveaux frais les politiques religieuses menées à cette époque (joséphisme, constitution civile du clergé...) en les sortant des logiques purement étatiques pour leur restituer une partie de leurs fondements intellectuels et spirituels. Ce cadre chronologique a été conforté, en parallèle, par une meilleure compréhension de ce qui constitue comme le « revers » de cet *Aufklärung* chrétien, le catholicisme *zelante*, devenu par la suite intransigeant, dont les historiens ont pris l'habitude de situer la naissance à la fin de la décennie 1750, avec la fin du pontificat « éclairé » de Benoît XIV. Pour Daniele Menozzi, c'est dès ces années-là que se forge la vision d'une Église catholique menacée dans son pouvoir par le courant séculariste des Lumières et dont l'unique voie de salut serait dans un retour à un passé médiéval idéalisé reconnaissant la primauté du spirituel, la Révolution ne jouant le rôle que de (puissant) catalyseur¹³. La thèse de Gérard Pelletier sur les réactions du Saint-Siège face à la Révolution française (2004) a très largement validé cette lecture : elle montre comment, aux yeux des observateurs pontificaux, la constitution civile du clergé participe d'une offensive globale contre l'Église romaine,

(13) Daniele MENOZZI, « Tra riforma e restaurazione : dalla crisi della società cristiana al mito della cristianità medievale », dans *Storia d'Italia, Annali*, t. 9, *La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea*, Giorgio CHITTOLINI et Giovanni MICCOLI (dir.), Turin, Einaudi, 1986, p. 767-806.



où se confondent jansénisme, tradition gallicane, réformisme catholique et philosophie des Lumières¹⁴. En même temps que s'affirme une ecclésiologie romaine fondée sur la tradition et l'autorité, à laquelle Joseph de Maistre fera écho, sur le plan philosophique, avec son *Du Pape* en 1819, c'est aussi dans ces décennies que se fissure l'ancienne entente entre les Églises nationales et les monarchies. La récente thèse d'Andoni Artola, qui adopte des bornes semblables, montre ainsi comment, entre 1760 et 1833, le haut clergé espagnol se détourne de la Couronne pour se rapprocher du Siège romain¹⁵.

La cohérence de la période ainsi définie repose aussi sur une réalité démographique : l'unité du personnel ecclésiastique de part et d'autre de la Révolution, en quoi la notion de « génération » est ici parfaitement justifiée. Le fait est particulièrement probant en France, où la Révolution crée dans le recrutement sacerdotal un déficit important et durable, qui n'est surmonté qu'au début des années 1830, avec pour effet le maintien aux responsabilités de la génération antérieure jusque dans la décennie 1820. Même dans le cas du clergé constitutionnel, la rupture ne doit pas être surévaluée. Le phénomène n'est pas propre au cadre français : à Rome, les figures dominantes de la curie sont, au moins jusqu'au pontificat de Léon XII (1823-1829), déjà en place dans les premières années de Pie VII (1800-1823). Cette continuité est une invitation de plus à ne pas séparer les principales affaires traitées de part et d'autre de 1814-1815. Des recherches sur le concordat de 1817 m'ont ainsi amené à constater que celui-ci n'était pas une parenthèse anachronique, une tentative aussi désespérée qu'absurde de restaurer l'Ancien Régime ecclésiastique, mais l'ultime confrontation entre les protagonistes religieux de la Révolution française, dans laquelle se jouaient tous leurs clivages, même s'il ouvre finalement la voie à une réconciliation aussi large que possible de l'épiscopat.

Dans cette perspective, on s'accorde pour situer dans les décennies 1820-1830 l'amorce d'un véritable changement. La Charte rénovée de 1830, en France, qui donne définitivement congé au catholicisme en tant que « religion de l'État », de même que la constitution belge, qui retire à l'Église catholique son statut privilégié, apparaissent, comme un aboutissement des réformes révolutionnaires. Au Royaume-Uni, resté jusque-là quelque peu en marge des évolutions religieuses du continent, un pas essentiel est

(14) Gérard PELLETIER, *Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, Rome, École française de Rome, 2004.

(15) Andoni ARTOLA RENEDO, *De Madrid a Roma. La fidelidad del episcopado en España (1760-1833)*, Somonte-Cenero, Trea, 2013.

franchi en 1828 et 1829 par l'émancipation des dissidents protestants, puis des catholiques, raison pour laquelle les historiens britanniques prolongent jusqu'à ces années la fin de leur « Ancien Régime » religieux¹⁶. Le paysage intellectuel change également : les représentants chrétiens de l'*Aufklärung*, qui jettent leurs derniers feux dans les années 1820, ne laissent pas de postérité apparente ; le catholicisme libéral, qui fait irruption sur la scène de l'opinion dans la foulée de la révolution de Juillet, ne procède pas des mêmes racines intellectuelles, étant issu en partie de la matrice intransigeante, ainsi que l'illustre l'itinéraire de Félicité de Lamennais. Les combats, enfin, se réorientent : c'est alors que débute réellement l'entreprise de centralisation romaine contre les tendances centrifuges des Églises nationales, jusque-là demeurée surtout théorique.

À cette périodisation convaincante, on pourra toutefois opposer une limite : c'est qu'elle exclut *a priori* certains pans de l'histoire religieuse sur lesquels les bouleversements révolutionnaires ont eu une moindre prise parce qu'ils se prêtent, plus que d'autres, au temps long. Je pense, notamment, aux pratiques dévotionnelles ou liturgiques, qui, dans le catholicisme, s'inscrivent durablement dans l'élan réformateur du concile de Trente, au point que René Rémond a pu définir le XIX^e siècle comme un « été de la Saint-Martin pour le catholicisme tridentin¹⁷ ». Cette apparente stabilité cache néanmoins, là aussi, des inflexions, comme dans le domaine liturgique, où l'affirmation de l'État-Nation favorise la réappropriation par l'Église de ses rites au début du XIX^e siècle¹⁸. De même, dans le domaine moral, la diffusion du liguorisme, portée entre autres par les réseaux catholiques contre-révolutionnaires, redéfinit-elle peu à peu la pratique de la confession, même si sa pénétration doit être analysée avec prudence. La grande question, cependant, reste celle de la déchristianisation. On a fait justice, depuis une quarantaine d'années, des interprétations monocausales en imputant la responsabilité aux seules politiques révolutionnaires. Les travaux de Michel Vovelle (*Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, 1973) et de Pierre Chaunu (*La mort à Paris*, 1978), le colloque de Chantilly de 1986 ont permis d'identifier des facteurs antérieurs, en même temps que s'affinaient

(16) Voir la somme de Jonathan Charles Douglas CLARK, *English Society 1660-1832. Religion, Ideology and Politics during the Ancien Regime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, qui s'arrête exactement à la réforme électorale de 1832.

(17) *La France au XIX^e siècle. Mélanges offerts à Charles-Hippolyte Pouthas*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 31.

(18) Voir les travaux de Vincent PETIT, notamment *Église et Nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010.



les critères d'analyse (déchristianisation/laïcisation/sécularisation...). À l'évidence, une juste compréhension du phénomène nécessite, sur ce sujet plus encore que sur tout autre, de bien saisir les dynamiques de part et d'autre de la Révolution.

Igor Moullier

Les travaux d'histoire économique consacrés à la naissance du capitalisme et de l'industrie moderne ont mis en évidence l'importance de la période 1770-1830, que l'on pense par exemple aux études de Serge Chassagne sur les patrons du coton. Une nouvelle classe d'entrepreneurs et de commerçants engage avec l'État un dialogue subtil. Les travaux en cours sur l'économie du privilège (programme ANR dirigé par Dominique Margairaz) montrent bien que ce dialogue existe dès l'Ancien Régime. La Révolution et l'Empire donnent à ce groupe de nouvelles opportunités : vente des biens nationaux, commandes de l'armée, marchés extérieurs ouverts par l'Empire. Nul n'a mieux saisi leur esprit que Gérard Gayot, à travers l'analyse de la dynastie des Poupart de Neuflyze. De l'obtention des privilèges pour la manufacture Poupart, en 1755 à la crise de 1826-1832, c'est un développement relativement continu qui s'observe, une intensification progressive des méthodes de production proto-industrielle et de commercialisation, sans franchir le cap de la concentration capitaliste. Une analyse des dynamiques et des politiques économiques serait donc un des moyens d'effacer la coupure de 1815. Le récent travail de Thomas Piketty met à la disposition des historiens des séries longues sur la répartition des revenus, en France et dans les principaux pays développés. Ses données, disponibles en ligne¹⁹, confirment certaines hypothèses, comme celle de Louis Bergeron selon laquelle les achats de biens fonciers opérés au XVIII^e siècle et sous la Révolution ont été l'une des bases de la relance industrielle après 1800.

Les mêmes héritages s'observent dans le domaine de l'économie politique, science qui s'invente au XVIII^e siècle. C'est sous l'Empire que Jean Baptiste Say publie ses premiers écrits théoriques et affirme que « les richesses sont indépendantes de la nature du gouvernement. Sous toutes les formes de gouvernement, un état peut prospérer s'il est bien administré »²⁰. Le dialogue noué entre l'État et les milieux du commerce, avec la création des chambres consultatives d'arts et manufactures et les

(19) <http://piketty.pse.ens.fr/fr/capital21c>.

(20) Jean Baptiste SAY, *Traité d'économie politique*, Paris, Chapelet, 1803, p.ii.

chambres de commerce voulue par Chaptal, se poursuit dès les débuts de la Restauration, avec Becquey à la tête de la Direction générale du commerce et des manufactures. La circulaire du 6 juin 1814, rédigée par ce dernier, dresse un programme économique : liberté au-dedans, protection au-dehors, qui, s'il incarne la modernité économique de la Restauration soulignée par Francis Démier, ne marque pas cependant une rupture. On y retrouve la stratégie dessinée par Chaptal lors de son passage au ministère de l'Intérieur de protéger les industries manufacturières naissantes pour leur permettre de soutenir la concurrence anglaise, et, plus largement, l'idée clé des milieux du commerce : « Laissez-nous faire, protégez-nous beaucoup » mise en évidence par Jean-Pierre Hirsch et Philippe Minard²¹. La publication, dans les premières années de la Restauration, par deux éminents acteurs de la politique économique et commerciale napoléonienne, de deux ouvrages bilans, à savoir *L'Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce, des manufactures et des subsistances* de C. A. Costaz en 1818, et *De l'industrie française* par Chaptal en 1819, témoignent d'une même stratégie discursive visant à établir la continuité de la politique économique de Colbert à Napoléon, et de montrer que les moyens mis en œuvre sous le Consulat et l'Empire restent à l'ordre du jour.

Antonino de Francesco

L'exemple des révolutions constitutionnelles d'Espagne et d'Italie et – de l'autre côté de l'Atlantique – du mouvement d'émancipation d'une large partie du continent américain confirme que les années Vingt gardent une importance décisive pour redéfinir la périodisation de la Restauration. Je crois qu'il est important de revenir, à titre explicatif, sur la doctrine Monroe (l'Amérique aux Américains) formulée par le président des États-Unis en 1823. L'homme, qui appartenait à la génération révolutionnaire de 1776 et qui avait été le politicien républicain le plus proche de la France démocratique (il avait été ambassadeur à Paris au lendemain de la chute de Robespierre et à l'époque il avait été très proche de Paine) estimait que l'intervention de la France en Espagne avait définitivement terrassé le dernier espoir de liberté dans le vieux continent et il pensait – d'après l'exemple de ce qui venait de se passer dans le continent américain – que la liberté aurait par contre pu croître seulement dans le nouveau monde.

(21) Jean-Pierre HIRSCH et Philippe MINARD, « "Laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup". Pour une histoire des pratiques institutionnelles dans l'industrie française, XVIII^e-XIX^e siècles », Louis BERGERON et Patrice BOURDELAIS (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 135-158.



Indépendamment des visions impérialistes que les paroles de Monroe sous-entendraient – et que sa biographie politique suggèrerait d'ailleurs de vouloir bien relire – la sombre prophétie sur les destins politiques de la vieille Europe confirme, une fois de plus, que 1815 est une date conventionnelle, entièrement inscrite dans une perspective historique qui appartient presque exclusivement à l'Europe continentale.

Ailleurs, la saison révolutionnaire – commencée en 1776, relancée par 1789 et amplifiée dans la dimension républicaine par 1792 – paraît se prolonger tout au long de la première moitié du XIX^e siècle : dans ce contexte-là 1815 ne représente presque rien car l'année de Waterloo est tout simplement réputée comme une interruption, limitée à l'Europe seulement, d'un processus d'émancipation politique qui remonte aux dernières décennies du XVIII^e siècle et qui va durer jusqu'aux années Quarante du XIX^e. C'est pourquoi, indépendamment d'autres considérations sur la valeur de l'interprétation proposée, la périodisation proposée par David Armitage et Sanjay Subrahmanyam, qui place l'âge des révolutions dans le segment chronologique 1760-1840, me paraît, *grosso modo*, convaincante. Revenir sur la période des grande révolutions entre XVIII^e et XIX^e siècle en manifestant l'intention d'aborder la question sur le terrain d'une durée bien élargie par rapport aux distinctions chronologiques traditionnelles permet de désacraliser 1815 et de le remettre à sa place de passage important, mais pas du tout décisif, dans la lecture du XIX^e siècle.

Quelle place les historien(ne)s partisan(e)s d'une périodisation sociale et économique élargie accordent-ils/elles finalement au « moment révolutionnaire » français ?

Peter McPhee

Une chronologie politique ne peut cependant pas être totalement omise, même quand il s'agit d'histoire sociale. Des périodes de bouleversement politique et social impliquèrent et affectèrent tous les Français, bien que de façon très différente. Même une historienne aussi fascinée par l'histoire du particulier qu'Arlette Farge, qui s'oppose tellement à la généralisation au sujet des « tendances », a tiré de sa collaboration avec Michel Foucault la conclusion qu'après 1800 il s'est produit dans la nature de la famille un tournant vers un patriarcat plus marqué et vers l'atomisation

familiale²². Les conflits et transitions de 1814-1815 constituent notamment une période pendant laquelle une foule de gens participa à la contestation politique et fut directement concernée par celle-ci. Il s'agissait de questions de pouvoir national et local, et de détenteurs de pouvoir, qui atteignaient jusqu'au cœur de leur existence quotidienne.

Igor Moullier

Des séquences différentes peuvent être envisagées autour de la notion d'ordre social. Le XIX^e siècle, à partir du Consulat, est confronté à la nécessité d'organiser différemment l'ordre social, comme l'ordre « biographique » dont Jean-Luc Chappey a saisi les bouleversements autour de l'enjeu des dictionnaires. La période 1770-1830 apparaît en effet essentielle pour saisir dans son ensemble les mutations des savoirs d'État et leur impact sur les pratiques de gouvernement. L'effort est double car il s'agit d'enjamber les coupures chronologiques aussi bien que thématiques qui structurent la discipline historique. De la même façon que le langage politique se transforme à la fin de l'Ancien Régime, autour des notions de patrie, de nation ou de constitution, que la rationalité économique s'impose comme un moyen de gouvernance nouveau, ce sont tous les modes de penser et d'organiser la société qui sont en jeu.

L'importance de la période révolutionnaire pour l'élaboration d'une politique nationale d'assistance n'est plus à démontrer, pas plus que la rupture opérée par le Directoire et le retour à une politique d'assistance municipalisée qui va marquer presque tout le XIX^e siècle. Mais l'influence de la période du Consulat, dans la lignée des travaux de Catherine Duprat sur le « temps des philanthropes », n'a peut-être pas assez été étudiée dans cette perspective. La « renaissance des œuvres » que Catherine Duprat observe sous le Consulat fut favorisée par les liens étroits et personnels existant entre administrateurs et philanthropes. La philanthropie fut un moyen pour la noblesse libérale des La Rochefoucauld ou des Montmorency de revenir en grâce auprès de Napoléon. De nombreux acteurs de la philanthropie, à commencer par Joseph-Marie de Gérando, secrétaire général du ministère de l'Intérieur sous l'Empire, firent leurs armes durant cette période, avant de systématiser leur action et leurs principes sous la Restauration. Un Gérando, cheville ouvrière de nombreuses sociétés philanthropiques, représente parfaitement cette continuité, ou plutôt ce



(22) Arlette FARGE et Michel FOUCAULT, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1982.

réinvestissement de formes institutionnelles, puisqu'il avait été l'un des créateurs, avec Chaptal, de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale. Comme la S.E.I.N., les sociétés d'action philanthropique privées, mais soutenues par l'État (Conseil général des hospices, Société de charité maternelle, comité pour la propagation de la vaccine) jouèrent un rôle de creuset entre élites administratives et notables libéraux et furent une solution qui continua sous la Restauration, avec un organe comme la Société royale des prisons, créée en 1819, pour jeter un pont entre l'État et la société civile, apportant ainsi très tôt un correctif au « modèle politique français » décrit par Pierre Rosanvallon.

Les continuités qui s'observent au niveau social s'observent aussi en ce qui concerne l'histoire des sciences et des idées. Dans le domaine de la science de l'homme naissante, la réorganisation du monde savant est tout aussi profonde, comme l'a montré Jean-Luc Chappey. La période révolutionnaire et le Directoire notamment sont une période de réorganisation du monde scientifique. La dynamique de centralisation qui s'opère autour d'une institution comme le Muséum d'histoire naturelle, bien mise en évidence par P. Y. Lacour, profite à une figure comme Cuvier. Le cumul des positions politiques et scientifiques permet à ce dernier d'occuper une position centrale qui va en se renforçant sous la Restauration. La même dynamique s'observe dans le champ de la physique avec Laplace. Après un bref passage dans le champ politique, comme ministre de l'Intérieur, poste qu'il n'occupe que trois semaines, mais surtout comme chancelier du Sénat, poste qu'il occupe plusieurs années sous l'Empire, il en tire une série de ressources sociales qui lui permettent d'imposer un réseau de patronage et un modèle opératoire, celui d'une physique mathématisée, qui marquent le premier tiers du XIX^e siècle.

Quel sens 1815 a-t-il pour l'histoire européenne ? Notamment pour les pays conquis par Napoléon ? Pour l'Italie ? Pour l'Allemagne ?

Antonino de Francesco

Il est traditionnel de souligner le rôle décisif de l'année 1815 dans la naissance de l'Italie moderne. L'historiographie de l'Italie unie a été longtemps tout-à-fait catégorique à ce propos : il est vrai que d'une part la chute de Napoléon permit le passage rapide de la péninsule entière sous les drapeaux de la Restauration et que les grands changements (parfois brutaux) opérés par les Français furent remis en question par le retour

des anciennes dynasties, mais que d'autre part l'éloignement de l'écrasant protectorat transalpin permit la naissance d'un mouvement proprement national, qui se voulait distinct de l'exemple français et qui aurait mené à une conclusion positive la cause de l'unité italienne. Au lendemain de la naissance du Royaume d'Italie, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on ne voulait pas douter que l'année 1815 était la vraie date de naissance de l'Italie contemporaine et cela est confirmé par le fait que toutes les familles politiques de l'Italie unie – de la gauche radicale et républicaine jusqu'à la droite libérale et conservatrice à l'exception, il va de soi, des catholiques – s'accordaient sur l'opportunité de dater de la chute de Napoléon les origines de l'époque contemporaine.

Dans l'opinion des élites italiennes entre XIX^e et XX^e siècle, la période *française*, à savoir les années 1796-1814, représentait par conséquent une époque de minorité politique qui avait très peu apporté à la création de l'identité nationale et qui avait en quelque sorte interrompu le processus civilisateur dont on avait plus d'un exemple dans l'Italie des Lumières. De ce point de vue, il est important de rappeler l'importance de l'ouvrage de l'ancien jacobin extrémiste, Carlo Botta, entièrement dédié à la période française, publié à Paris à la moitié des années Vingt et qui eut un extraordinaire succès tout au long du XIX^e siècle. Botta décrivait comme une sorte de cauchemar les événements révolutionnaires en Italie et de cette façon inaugurait une conception du XVIII^e siècle italien – réputé comme une sorte d'âge d'or brusquement interrompu par le raz de marée français – destinée à dominer longtemps l'historiographie italienne. Ses pages permettaient en effet, au lendemain de l'unité de la péninsule, de placer 1815 au centre d'une nouvelle phase historique et culturelle, où l'héritage français était effacé et la tradition des Lumières utilisées pour rattacher le *Risorgimento* (c'est-à-dire le mouvement national) au XVIII^e siècle. Et puisque cette perspective était tout d'abord destinée à se circonscrire dans la possibilité de penser une culture politique proprement « nationale », aux racines profondément autochtones, il va de soi que le tournant de 1815 s'avérait fondamental pour toute périodisation de la modernité italienne. Après le fascisme, la nouvelle historiographie républicaine revit largement cette interprétation, mais elle ne toucha rien à 1815, car le triomphe de la culture politique nationale apparue au lendemain de cette année-là confirmait la faiblesse de la période jacobine en Italie et expliquait pourquoi l'Italie moderne, toujours dominée par le conservatisme social et culturel, fut engloutie par le fascisme.

D'où le maintien de la centralité de 1815 dans l'enseignement universitaire aussi car, encore aujourd'hui, d'une manière de plus en plus



indicative, cette année-là marque le passage en Italie de la modernité à la contemporanéité. Le fait qu'on ait choisi l'année de la chute de Napoléon pour dater la naissance de la contemporanéité dénote une dimension conservatrice, même du point de vue historiographique, que l'on ne saurait stigmatiser excessivement.

Daniel Schönflug

La signification de l'année 1815 pour le monde germanique ne peut se comprendre qu'au regard du choc que fut pour le Saint Empire Germanique la confrontation avec la France révolutionnaire et napoléonienne. Les contemporains comme les manuels d'histoire allemande ont toujours insisté sur cette dimension fondatrice, certains historiens ayant même paraphrasé la Genèse pour en affirmer l'importance : « Au commencement, il y avait Napoléon », écrit Thomas Nipperdey dans sa *Deutsche Geschichte* (1983-1992). Hans-Ulrich Wehler joue, quant à lui, sur la fameuse formule dans sa *Deutsche Gesellschaftsgeschichte* (1987-2008) : « Au commencement, il n'y avait pas une révolution ». Toutefois, pour dater le début d'une nouvelle ère de l'histoire allemande, les auteurs se réfèrent le plus souvent à l'*Epochenjahr 1806*, marquée par la fondation de la Confédération du Rhin, la fin du Saint Empire Germanique et la défaite de la Prusse contre les armées napoléoniennes.

C'est donc par rapport à cette rupture d'abord française, importée en Allemagne par les « missionnaires armés », que la césure de 1815 se profile en tant que « Restauration ». Le concept est introduit en langue allemande par le juriste suisse Karl Ludwig von Haller dans son œuvre *Restauration der Staatswissenschaften* (1817-1834), qui postule que seule l'évolution de la nature est vraie et authentique et que toute rupture imposée par l'homme est donc non seulement illégitime, mais aussi inefficace comme moteur du progrès. Haller en conclut qu'il était légitime, voire nécessaire, de revenir sur tous les changements imposés à l'Allemagne par Napoléon.

Les responsables politiques de l'époque, réunis à Vienne, se sont servis de discours semblables, tout en poursuivant un but politique différent, à savoir la recherche d'une synthèse entre trois réalités politiques, sociales et culturelles *a priori* antagonistes : l'Allemagne de l'Ancien Régime, à jamais perdue, l'Allemagne napoléonienne, dont les innovations n'étaient pas toutes à rejeter, quand elles ne s'avéraient pas tout simplement irréversibles, et les idées du siècle nouveau, façonnées notamment par le romantisme et le renouveau religieux.

En conséquence, les résultats du Congrès de Vienne ont ressemblé à un paradoxal mélange entre tradition et innovation. Certes, « l'Allemagne »

profitait de la victoire pour « restaurer » ses frontières en récupérant les territoires que la France avait annexés. Par contre, ni la restauration des Habsbourg comme empereurs du Saint Empire ni celle des multitudes de principautés supprimées à la suite de la réorganisation napoléonienne de la carte allemande depuis 1802 n'étaient à l'ordre du jour. De plus, la volonté de poursuivre le processus de constitutionnalisation des États allemands, commencé sous Napoléon, était clairement exprimée dans les actes fondateurs du *Deutscher Bund*. Ce qui n'empêchait pas que la maxime des gouvernants dans les États du *Bund* restait le contrôle absolu, par une censure et une coopération policière et militaire particulièrement efficaces, de tout ce qui pourrait amener à de nouveaux troubles révolutionnaires. Ces mesures, toutefois, étaient accompagnées par la volonté de proposer une nouvelle forme de légitimité, dans laquelle – comme l'a récemment souligné Dieter Langewiesche – les frontières symboliquement si chargées entre monarchie et république n'existent guère, et qui demandait de nouvelles formes de représentation de l'État – telles que celles analysées par Matthias Schwengelbeck dans *Die Politik des Zeremoniells* (2007) ou par Johannes Paulmann dans *Pomp und Politik* (2000).

Igor Moullier

1815 peut être vu comme le début d'un tournant conservateur, en Prusse ou en Autriche notamment. Mais il ne faut pas oublier la postérité du modèle napoléonien qui inspire les libéraux, en Italie par exemple, autour de la revendication d'égalité civile et politique. Le modèle prussien d'un État de police n'est pas sans rival dans le monde germanique. Les travaux de Michael Hecker²³ montrent l'importance de l'épisode constitutionnaliste dans l'Allemagne du sud.

Plus largement, il vaudrait la peine de replacer 1815 dans la période plus longue de « l'âge des réformes »²⁴. Le récent colloque de Lille-Bruxelles sur *L'Empire napoléonien, une expérience européenne ?* a bien montré comment l'Empire a pu rallier une partie des milieux réformateurs européens, qui y voyaient un moyen comme un autre de réaliser leurs projets de modernisation. En matière de fiscalité par exemple, il faudrait

(23) Michael HECKER, *Napoleonischer Konstitutionalismus in Deutschland*, Berlin, Duncker et Humblot, 2005.

(24) Timothy C. BLANNING et Peter WENDE, *Reform in Great Britain and Germany, 1750-1850*, Oxford University Press, 1999.



s'interroger sur la circulation des savoirs d'État de part et d'autre de la période révolutionnaire, comme le fait l'ANR Euroscientia.

Une histoire globale a récemment émergé. 1815 a-t-il un sens pour cette nouvelle histoire ?

Antonino de Francesco

Il me paraît bien difficile que 1815 puisse être considéré comme un moment important pour l'histoire globale. Comme je l'ai fait remarquer au début, la date de 1815 représente un passage fondamental dans le contexte de l'Europe continentale par rapport soit à la conclusion de la saison révolutionnaire et napoléonienne, soit à la difficile naissance d'une modernité libérale. De toutes façons, il s'agit d'une perspective qui a joui d'une large réputation dans le contexte européen mais qui est destinée à mon avis à perdre toute importance dans le cadre de perspectives de recherche dans d'autres contextes où les dimensions géographique et interdisciplinaire semblent avoir le dessus sur les cadres traditionnels de la recherche historique.

Igor Moullier

L'historiographie de la Révolution française a connu, depuis le début des années 2000, un fort renouvellement sous l'effet de la poussée de l'histoire atlantique et de l'histoire connectée. Les récents colloques sur l'espace atlantique en révolution ont montré qu'il était possible de penser la spécificité de la Révolution française tout en s'aidant de la méthode comparatiste pour affiner les problématiques. Un tel effort devrait pouvoir se poursuivre avec le premier XIX^e siècle : la mise en place de l'économie de marché ou la refonte de l'État posent des défis semblables de part et d'autre de l'Atlantique et 1815 ne représente pas la fin des expériences et de la recherche de nouveaux fondements de l'ordre social, en France comme ailleurs.

Daniel Schönflug

De la lecture des grandes synthèses récentes sur l'histoire globale du XIX^e siècle – notamment *The Birth of the Modern World* (2004) de Christopher A. Bayly et *Die Verwandlung der Welt* (2009) de Jürgen

Osterhammel – on peut tirer la conclusion que l'époque révolutionnaire et napoléonienne marque une rupture globale, « the first age of global imperialism » (Christopher A. Bayly), qui touche autant l'Europe que l'Empire ottoman, l'Amérique latine que les régions du monde concernées par l'expansion coloniale anglaise de l'époque, mais que le concept de « restauration » est inadapté pour l'histoire non-européenne, même si le Congrès de Vienne s'attaque aussi à des problèmes globaux comme, à l'initiative de la Grande-Bretagne, l'abolition de la traite négrière.

Peter McPhee

Après 1815, au point de vue du commerce et de la puissance maritime, l'empire britannique ne fut confronté à aucun concurrent équivalent pour un siècle, même si l'Allemagne et les États-Unis devinrent de plus en plus puissants vers la fin du siècle. À la fin de la première grande guerre, en 1919, cet empire s'étendait sur un quart du globe et comprenait 20 pour cent de la population mondiale (environ 460 millions d'habitants). Pour ces raisons, des historiens ont parlé du « siècle impérial britannique »²⁵. Tout comme les autres généralisations parallèles – le siècle français 1689-1789, américain 1919-2011 ?, chinois 2011-? – l'idée nous paraît être un point de départ simpliste mais utile. L'épreuve de la crise financière globale de 2007-2008 et des années suivantes nous a appris la nécessité de comprendre à la fois la vulnérabilité des économies nationales et régionales devant les forces « globales », mais aussi leur résilience et leur capacité d'initiative.

Dans une perspective transnationale et globale, qui est peut-être la tendance la plus dynamique de l'historiographie d'aujourd'hui, 1815 est d'importance primordiale parce que l'année marque la fin de la lutte sans précédent pour un *imperium* français sur une Europe nouvelle refaite selon le Code Napoléon.

En termes politiques, idéologiques et mêmes sociaux, l'élite européenne, tout comme Louis XVIII, considérait les années de 1789 à 1815 comme une révolution, un bloc. Les conséquences de la Révolution et de l'Empire pour d'autres régions – la plus grande partie de l'Amérique latine surtout, mais aussi l'Inde, les Indes occidentales néerlandaises et même l'Australie – doivent être appréhendées pour comprendre non seulement l'importance de 1815 pour l'histoire de la France, mais aussi pour l'histoire



(25) Voir par exemple, Ronald HYAM, *Britain's Imperial Century, 1815--1914 : A Study of Empire and Expansion*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002 et Simon SMITH, *British Imperialism 1750-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

d'autres nations et d'autres régions. Par exemple, les guerres napoléoniennes eurent lieu aussi dans le Pacifique où les revendications de Nicolas Baudin envers le sud et l'ouest de l'Australie, qu'il exprima en donnant aux lieux le nom de l'Empereur, devaient rester incontestées pendant les années 1803-1810 durant lesquelles son rival anglais, Matthew Flinders, fut détenu à l'Île-de-France (Maurice) en tant qu'officier de marine ennemi. D'une façon générale d'ailleurs, l'histoire de l'Australie de 1815 à 1914 n'a aucun sens si elle n'est pas comprise dans le contexte de l'empire britannique, tout en devant être appréhendée aussi du point de vue du développement des sociétés coloniales spécifiques, du face à face avec les indigènes, etc²⁶.

Rémy Hème de Lacotte

Les tenants de l'histoire globale ou connectée accordent, de manière assez remarquable, une place non négligeable aux phénomènes religieux ; Christopher A. Bayly en fait même un des points saillants de sa démonstration, en soulignant l'émergence, après 1815, de « religions impériales » ou « universelles ». Rien, toutefois, dans son propos, ne justifie une telle datation, qui semble avant tout conventionnelle, nombre d'exemples cités étant en réalité antérieurs. Ce qui est notable, c'est l'intérêt renouvelé des Églises chrétiennes occidentales pour les missions, qui accompagne l'épisode révolutionnaire. C'est très net dans le cas du protestantisme, au sein duquel se produit une véritable prise de conscience, avec la formation, à partir des années 1790, de sociétés missionnaires. C'est plus tardif en revanche du côté de l'Église romaine, qui pâtit de la suppression des jésuites (1773) et des troubles qui affectent les puissances coloniales catholiques. Il faut attendre le deuxième retour de Pie VII dans ses États en 1814 pour qu'elle recouvre des instruments similaires (rétablissement de la Compagnie de Jésus, institution d'une congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, œuvre de la Propagation de la foi), même si les effets de ce réveil missionnaire ne se font réellement ressentir que

(26) Au sujet de l'Amérique latine, l'Inde et les Indes orientales, voir entre autres, David ARMITAGE et Sanjay SUBRAHMANYAM (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, 1760-1840*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010 ; Joseph KLAITS et Michael H. HALTZEL (dir.), *The Global Ramifications of the French Revolution*, New York, Cambridge University Press, 1994 ; Wim KLOOSTER, *Revolutions in the Atlantic World : A Comparative History*, New York, New York University Press, 2009. Pour l'Australie, voir Edward DUYKER, *Citizen Labillardière : A French Naturalist in New Holland and the South Pacific*, Melbourne, Melbourne University Press, 2003, et Nicole STARBUCK, *Baudin, Napoleon and the Exploration of Australia*, London, Pickering & Chatto, 2013.

dans les années 1840. Mieux vaut, là encore, parler de processus continus, plutôt que de chercher un improbable point de départ autour de 1815.

Paul CHOPELIN
Université Lyon III-LARHRA
paul.chopelin@univ-lyon3.fr

Annie CRÉPIN
AHRF
crepinannie@neuf.fr

Antonino DE FRANCESCO
Université de Milan
antonino.defrancesco@unimi.it

Rémy HÊME DE LACOTTE
Centre d'histoire du XIXe siècle, Paris 1-Paris IV
remy.hemedelacotte@laposte.net

Peter MCPHEE
Université de Melbourne
p.mcphee@unimelb.edu.au

Igor MOULLIER
ENS Lyon-LARHRA
igor.moullier@ens-lyon.fr

Daniel SCHÖNPFLUG
Centre Marc Bloch, Berlin
schoenpflug@cmb.hu-berlin.de

